



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.07.04

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 octobre 2022

Date d'affichage : 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six octobre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoints,

Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Convention de partenariat relative à l'offre de soin de proximité entre la commune du Monêtier-les-Bains et la commune de la Salle les Alpes

Les communes de La Salle les Alpes et du Monêtier-les-Bains sont confrontées à une disparition de l'offre de soins de proximité sur leurs territoires, suite au départ en retraite des médecins exerçant sur la commune de La Salle les Alpes et à la fermeture du centre de santé de la fondation Edith SELTZER sur Le Monêtier-les-Bains.

Chaque commune avait lancé en parallèle des démarches afin de remédier à cette désertification :

- Projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) dont les travaux ont débuté sur La Salle les Alpes ;
- Recherche de médecins libéraux sur Le Monêtier-les-Bains.

La Commune de La Salle les Alpes a finalisé son projet en trouvant trois médecins généralistes avec lesquels le projet de labélisation en MSP a été élaboré.

Après des contacts réguliers entre les services des deux communes ainsi qu'entre professionnels de santé désireux de s'installer dans la future Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Commune de La Salle les Alpes, les parties se sont rapprochées afin de convenir du dispositif suivant :

- Le projet de MSP de la commune de La Salle les Alpes devient un projet de MSP multisites afin de permettre l'exercice des trois médecins retenus par la commune de La Salle les Alpes et les futurs médecins qui seraient intéressés par le projet dans les locaux mis à disposition par les deux communes ;
- Les médecins fléchés pour exercer au sein de la MSP ont commencé à exercer leur activité par anticipation dans les locaux de la commune du Monétier-les-Bains et doivent étoffer leur équipe afin de préparer l'ouverture de la MSP sur les deux sites.
- A ce titre, la commune de La Salle les Alpes versera à la commune du Monétier-les-Bains la somme de 23 000€ pour la période allant du 18 juillet 2022 au 30 novembre 2023 de la manière suivante :
 - 7 700€ au titre de l'exercice 2022
 - 15 300€ au titre de l'exercice 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la commune du Monétier-les-Bains et la commune de la Salle les Alpes annexé de la présente délibération ;

Considérant que La Commune du Monétier-les-Bains met à disposition gratuitement auprès des médecins inscrits dans le cadre de la MSP de Serre Chevalier, ses locaux situés au lieu-dit Pré Chabert (salles de consultation équipées, matériel de radiologie et logement) ainsi qu'une secrétaire médicale, afin de leur permettre d'exercer leur activité par anticipation ;

Considérant que la Commune de La Salle les Alpes souhaite participer financièrement à l'effort consenti par la commune du Monétier-les-Bains pour l'installation anticipée des médecins afin de constituer la patientèle de la future MSP et coordonner la finalisation du projet de labélisation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

↳ **ADOpte** la convention de partenariat entre la commune du Monétier les Bains et la Commune de la Salle les Alpes annexée à la présente délibération ;

↳ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 octobre 2022



Le Maire

Emeric SALLE